



Association CSC Grand Nord

1 Place de Strasbourg
79000 Niort

Exercice clos le 31 Décembre 2019

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Association CSC Grand Nord

Exercice clos le 31 Décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association CSC Grand Nord,

Opinion :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CSC Grand Nord relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion :

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes.

Observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes "Subvention Contrat Enfance Jeunesse" et "Contributions volontaires en nature" de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations :

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne : les règles et principes comptables concernant les subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

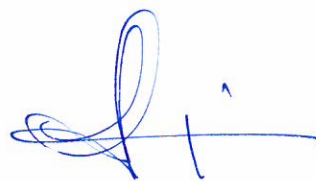
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Niort, le 22 Juin 2020

Le commissaire aux comptes

ADY



Michel Apercé

Comptes Annuels

CENTRE SOCIOCULTUREL GRAND NORD

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

ACTIF	EXERCICE 2019 en €uros			EXERCICE 2018 en €uros	PASSIF	EXERCICE 2019 en €uros	EXERCICE 2018 en €uros
	BRUT	AMORTIS.	NET				
ACTIF IMMOBILISE							
<u>Immobilisations corporelles</u>					Fonds social		
Logiciel			-	-	Subventions d'Investissement affectées à des biens renouvelables	16 900,00	16 900,00
Matériel d'activité	2 790,67	2 790,67	-	-	Subventions d'Investissement inscrites au compte de résultat	- 12 604,00	- 9 301,00
Aménagement bureaux	-	-	-	-	Autres réserves (résultats cumulés)	4 609,08	4 609,08
Matériel de transport	37 068,16	32 045,72	5 022,44	9 001,25	Report à nouveau	- 7 720,45	- 7 094,63
Matériel de bureau et informatique	7 124,57	7 124,57	-	164,60	Résultat de l'exercice	4 448,86	- 625,82
Mobilier	9 066,78	9 066,78	-	-	Dévolution d'apports	117 881,76	117 881,76
Autres immobilisations	-	-	-	-	TOTAL I	123 515,25	122 369,39
Apports immobilisés	-	-	-	-	PROVISIONS	28 038,36	34 655,15
<u>Immobilisations financières</u>					Provisions pour risques	3 400,00	2 900,00
Titres immobilisés			-	-	Provisions pour Indemnités Retraite	24 638,36	31 755,15
Dépôt et cautionnement versés			-	-	FONDS DEDIES		
					Sur subventions de fonctionnement	2 500,00	-
TOTAL I	56 050,18	51 027,74	5 022,44	9 165,85	TOTAL II	30 538,36	34 655,15
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Clients et comptes rattachés	161,52	185,50	- 23,98	501,64	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		
Subventions à recevoir	42 891,05		42 891,05	43 073,95	Fournisseurs et comptes rattachés	16 827,19	19 147,24
Autres créances	6 317,23		6 317,23	8 259,56	Dettes fiscales et sociales	38 154,53	42 254,82
Sous total	49 369,80	185,50	49 184,30	51 835,15	Autres dettes	579,40	143,10
Solde Banque	77 119,69		77 119,69	84 007,40			
Solde Livret d'Epargne	82 890,84		82 890,84	76 573,40			
Solde Caisse	232,59		232,59	201,79			
Valeurs mobilières de placement			-	-			
Intérêts courus			-	248,79			
Sous total	160 243,12	-	160 243,12	161 031,38			
TOTAL II	209 612,92	185,50	209 427,42	212 866,53	TOTAL III	55 561,12	61 545,16
COMPTE de REGULARISATION					COMPTE DE REGULARISATION		
Charges constatées d'avance	948,87		948,87	1 069,32	Produits constatés d'avance	5 784,00	4 532,00
TOTAL III	948,87	-	948,87	1 069,32	TOTAL IV	5 784,00	4 532,00
TOTAL GENERAL I + II + III	266 611,97	51 213,24	215 398,73	223 101,70	TOTAL GENERAL I + II + III + IV	215 398,73	223 101,70

Bilan 2019 arrêté par le Conseil d'Administration du 3 mars 2020

(1) Solde créditeur de banque

COMPTE DE RESULTAT

CENTRE SOCIOCULTUREL GRAND NORD	EXERCICE N 31-12-2019	EXERCICE N-1 31-12-2018	VARIATION EN EUROS	Var. en %
COMPTE DE RESULTAT				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
PRODUITS DES ACTIVITES ET SERVICES	28 391,18	25 985,63	2 405,55	9,26
SUBVENTIONS VILLE DE NIORT	227 500,00	226 800,00	700,00	0,31
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE	13 875,00	12 000,00	1 875,00	15,63
PS ET SUBVENTIONS CAF	110 131,12	117 298,26	-7 167,14	-6,11
CONSEIL GENERAL	6 440,00	6 128,00	312,00	5,09
AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	17 270,14	12 477,00	4 793,14	38,42
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	22 319,81	9 666,83	12 652,98	130,89
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	425 927,25	410 355,72	15 571,53	3,79
CHARGES D'EXPLOITATION				
CONSOMMATION TIERS	411 226,05	413 201,45	-1 975,40	-0,48
ACHATS	42 158,44	38 748,95	3 409,49	8,80
CHARGES EXTERNES	27 962,03	47 109,22	-19 147,19	-40,64
PERSONNEL EN INTERIM	12 043,31	9 425,89	2 617,42	27,77
PERSONNEL AFFECTE	0,00	2 684,00	-2 684,00	-100,00
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	46 625,57	42 237,97	4 387,60	10,39
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	6 686,93	5 955,29	731,64	12,29
SALAIRES ET CHARGES	275 749,77	267 040,13	8 709,64	3,26
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	14 701,20	-2 845,73	17 546,93	-616,61
DOTATIONS AUX AMORT. ET PROVISIONS	10 752,96	10 340,00	412,96	3,99
AUTRES CHARGES	497,38	927,57	-430,19	-46,38
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	422 476,39	424 469,02	-1 992,63	-0,47
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 450,86	-14 113,30	17 564,16	-124,45
PRODUITS FINANCIERS	873,89	1 121,71	-247,82	-22,09
CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	
RESULTAT FINANCIER	873,89	1 121,71	-247,82	-22,09
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	4 324,75	-12 991,59	17 316,34	-133,29
PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 104,74	4 366,53	-261,79	-6,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 480,63	2 908,76	-1 428,13	-49,10
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 624,11	1 457,77	1 166,34	80,01
IMPOTS SUR LES SOCIETES	0,00	292,00	-292,00	-100,00
RESSOURCES NON AFFECTEES / EX. ANTERIEURS	0,00	11 200,00	-11 200,00	-100,00
ENGAGEMENTS A REALISER	2 500,00	0,00	2 500,00	
TOTAL DES PRODUITS	430 905,88	427 043,96	3 861,92	0,90
TOTAL DES CHARGES	426 457,02	427 669,78	-1 212,76	-0,28
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	4 448,86	-625,82	5 074,68	810,88
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
CHARGES SUPPLETIVES	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018	Variation	%
Contributions bénévoles	17 319,00	20 753,00	-3 434,00	-16,55
Valeur locative (Ville de NIORT)	64 741,44	63 727,91	1 013,53	
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	82 060,44	84 480,91	-2 420,47	
TOTAL DE L'ACTIVITE	512 966,32	511 524,87	1 441,45	0,28

Compte de Résultat 2019 arrêté par le Conseil d'Administration du 3 mars 2020

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION, REGLES ET METHODES

Désignation de l'association

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 215 398,73 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat positif de 4 448,86 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2019.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|--------------------------------------|-----------|
| • Matériel et outillage industriels | 5 ans |
| • Installations générales - Mobilier | 4 - 5 ans |
| • Matériel de bureau et informatique | 3- 5 ans |

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Indemnités retraite

L'engagement relatif aux indemnités de fin de carrière a fait l'objet d'une comptabilisation en provision pour charges de 24 638,36 € estimée

Les paramètres utilisés sont : Départ à l'initiative du salarié, indemnité conventionnelle (ELISFA), Age de départ : 62 ans, Taux de charge : 36,10% et Taux d'actualisation 0,90%.

Subventions Contrat Enfance Jeunesse

A défaut de mode de calcul connu à ce jour, la subvention 2019 relative au Contrat Enfance Jeunesse a été comptabilisée dans les comptes annuels 2019 à hauteur du montant précisé dans la convention attributive, soit 13 875,00 €.

Lorsque le montant définitif de cette subvention 2019 sera connu, l'écart qui pourrait apparaître entre ce montant et le montant comptabilisé dans les comptes annuels 2019, occasionnerait une charge sur le ou les exercices postérieurs à 2019.

De même, la subvention 2018 relative au Contrat Enfance Jeunesse avait été comptabilisée dans les comptes annuels 2018 à hauteur du montant précisé dans la convention attributive soit 12 000,00 €. Elle a été évaluée pour un montant de 12 138,00 €, générant ainsi un produit exceptionnel de 138,00 € (12 138,00 € - 12 000,00 €) dans les comptes de l'exercice 2019.

Toutefois une provision pour risque de perception partielle de cette subvention Contrat Enfance Jeunesse a été dotée à hauteur de 3 400 € en retenant pour 2019 la proportion de la subvention 2018 encaissée par rapport au montant de la convention attributive.

Contributions Volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature figurant en pied de compte de résultat sont celles pour lesquelles un chiffrage a été produit par les contributeurs.

En l'occurrence, les contributeurs et contributions identifiés sont les suivants :

Contributeurs	Montant
VILLE DE NIORT - Mise à disposition de locaux	64 741,44 €

Le bénévolat réalisé pour l'Association Grand Nord a été quantifié uniquement pour les administrateurs de l'Association. Par conséquent les "contributions des bénévoles" ont été évaluées seulement pour les administrateurs, pour un montant de **17 319 €** qui est présenté en pied de compte de résultat.

Ce montant a été déterminé en valorisant les temps passés par les administrateurs en fonction de la nature de l'activité bénévole, sur la base d'un taux horaire global (coût des charges sociales évaluées inclus) comme suit :

- **gouvernance : 27€ par heure**
- **activités et logistique : 14 € par heure**

Centre Socio-Culturel Grand Nord**PÉRIODE du 01 Janvier 2019 au 31 Décembre 2019 (12 mois)****ENGAGEMENTS****CRÉDIT BAIL**

NATURE DU CRÉDIT-BAIL	Montant restant dû à la date du Bilan
CRÉDIT-BAIL MOBILIER	
CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER	0

ENGAGEMENTS FINANCIERS

NATURE DES ENGAGEMENTS	Montant
EFFETS ESCOMPTES NON ÉCHUS	Néant
AVALS ET CAUTIONS	
ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSIONS	
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS :	
TOTAL (1)	
(1) dont concernant : . les dirigeants . les filiales . les participations . autres entreprises liées	

DETTES GARANTIES PAR DES SURÉTÉS RÉELLES

DETTES GARANTIES / NATURE DES GARANTIES /BIENS DONNES EN GARANTIE	Montant
	Néant

Centre Socio-Culturel Grand Nord

TABLEAU des MOUVEMENTS des FONDS DEDIES en 2019

SUBVENTIONS	ACTIONS	DEBUT EXERCICE	DOTATION	DIMINUTION	FIN EXERCICE
CAN	Fête de la Colline	-	2 500,00	-	2 500,00
					-
					-
TOTAL		-	2 500,00	-	2 500,00

PÉRIODE du 01 Janvier 2019 au 31 Décembre 2019 (12 mois)

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES , DETTES et COMPTES DE REGULARISATION

CHARGES	MONTANTS BRUTS	ÉCHÉANCES jusqu'à 1 an	ÉCHÉANCES + 1 an
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Rattachés à des participations			
Prêts			
Autres créances			
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT			
Adhérents et comptes rattachés	161,52	161,52	
Autres créances :			
. Produits à recevoir	42 891,05	42 891,05	
. Débiteurs, créditeurs divers	6 317,23	6 317,23	
COMPTE DE REGULARISATION			
Charges constatées d'avance	948,87	948,87	
TOTAUX	50 318,67	50 318,67	

PRODUITS	MONTANTS BRUTS	ÉCHÉANCES jusqu'à 1 an	ÉCHÉANCES + 1 an
DETTES FINANCIERES			
Emprunts et dettes auprès d'un Ets Crédit	-	-	
Emprunts et dettes financières divers			
AUTRES DETTES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 827,19	16 827,19	
Dettes fiscales et sociales	38 154,53	38 154,53	
Autres dettes :			
. Crédits divers	579,40	579,40	
COMPTE DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance	5 784,00	5 784,00	
TOTAUX	61 345,12	61 345,12	-

Centre Socio-Culturel Grand Nord

PÉRIODE du 01 Janvier 2019 au 31 Décembre 2019 (12 mois)

TABLEAU des MOUVEMENTS des IMMOBILISATIONS

(Montants bruts en EUROS)

	DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
Matériel d'activité	2 790,67			2 790,67
Matériel de transport	37 068,16			37 068,16
Matériel bureau & informat.	7 124,57			7 124,57
Mobilier	9 066,78			9 066,78
TOTAL GENERAL	56 050,18	-	-	56 050,18

TABLEAU des MOUVEMENTS des AMORTISSEMENTS

	DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
Matériel d'activité	2 790,67			2 790,67
Matériel de transport	28 066,91	3 978,81		32 045,72
Matériel bureau & nformat.	6 959,97	164,60		7 124,57
Mobilier	9 066,78			9 066,78
TOTAL GENERAL	46 884,33	4 143,41	-	51 027,74

TABLEAU des MOUVEMENTS des PROVISIONS

	DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
Sur actifs circulants	377,38	185,50	377,38	185,50
Pour risques et charges	2 900,00	3 400,00	2 900,00	3 400,00
Retraite	31 755,15	3 024,05	10 140,84	24 638,36
TOTAL GENERAL	35 032,53	6 609,55	13 418,22	28 223,86

TABLEAU des MOUVEMENTS des SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

	DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
CAF 2016 - Véhicule	16 000,00			16 000,00
CAF 2016 - Matériel informatique	900,00			900,00
TOTAL GENERAL	16 900,00	-	-	16 900,00

Quote-part de subvention d'investissement inscrite au compte de résultat

	DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
CAF 2016 - Véhicule	8 504,00	3 200,00		11 704,00
CAF 2016 - Matériel informatique	797,00	103,00		900,00
TOTAL GENERAL	9 301,00	3 303,00	-	12 604,00

Centre Socio-Culturel Grand Nord

PÉRIODE du 01 Janvier 2019 au 31 Décembre 2019 (12 mois)

ETAT DES CHARGES A PAYER - COMPTES DE REGULARISATION

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Fournisseurs - Collectifs	5 271,76
Fournisseurs - Factures non parvenues	11 555,43
- Charges locatives salle mosaïque	438,96
- France Menuisiers	1 250,00
- Maison de l'Europe - SVE	1 120,00
- Eau	540,00
- Gaz	1 181,62
- EDF/SEOLIS	310,00
- IPCO Foulées Cholette	303,75
- Journal officiel	50,00
- SACEM/SACD	250,00
- CHAUVIN Traiteur	727,10
- SPRING Foulées Cholette	84,00
- ADY Mr APERCE	5 300,00
TOTAL	16 827,19
Autres dettes	
Clients - Avances et acomptes	579,40
TOTAL	579,40
Dettes fiscales et sociales	
Personnel - charges à payer	31 496,73
URSSAF	11 422,00
SNM Prévoyance	244,32
MEDERIC Retraite	2 764,99
SOLIMUT	99,61
Congés payés et précarité	16 965,81
Etat - Charges à payer	6 657,80
Régie des déchets	1 030,00
UNIFORMATION	4 194,00
PAS	1 017,80
Redevances Télévisuelles	416,00
TOTAL	38 154,53
Produits constatés d'avance	
Locations salles	990,00
ACSE CLAS Collège	1 500,00
ASSO ATOUT CŒUR projet jeunes 2020	1 500,00
Erreur banque	165,00
Cartes adhésion	1 629,00
TOTAL	5 784,00

Centre Socio-Culturel Grand Nord**PÉRIODE du 01 Janvier 2019 au 31 Décembre 2019 (12 mois)****ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR - COMPTES DE REGULARISATION**

Clients et comptes rattachés	
Clients Collectifs NOE	85,48
Clients à recevoir - Association Vent d'Ouest	76,04 76,04
TOTAL	161,52

Autres créances	
Fournisseurs - Avances et acomptes - MAIF 2020	5 877,23 5 877,23
TOTAL	5 877,23

Subventions à recevoir	
Contrat Enfance Jeunesse	13 875,00
Prestation CAF PS Globale	19 697,28
Prestation CAF PS Animation Famille	6 794,40
Prestation CAF Centre de Loisirs	909,27
CAF	600,00
CAF Aides aux loisirs	1 015,10
TOTAL	42 891,05

Produits divers à recevoir	
UNIFORMATION	440,00
TOTAL	440,00

Charges constatées d'avance	
Abonnement NR/CO	100,00
CDR79 FOULEES 2020	15,00
SECURITAS	143,46
ENGIE	690,41
TOTAL	948,87

Centre Socio-Culturel Grand Nord

PÉRIODE du 01 Janvier 2019 au 31 Décembre 2019 (12 mois)

Transferts de charges	
Remboursement de frais MAIF Accident	2 521,32
Remboursement frais UNIFORMATION	1 160,29
Remboursement frais divers	1 315,98
TOTAL	4 997,59

Charges exceptionnelles	
CAF Aides aux temps libres	136,00
CSF 2018	50,00
VDN Projet non réalisé	1 000,00
Location salle problème chauffage remboursement	10,00
Ecart caisse	4,81
PS CAF ALSH	32,36
RAPID FLYER Avoir non reçu	80,40
ADY sous-estimé	165,60
Divers	1,46
TOTAL	1 480,63

Produits exceptionnels	
Dons	360,47
Redevance TV 2016 non reçue	137,00
VDN charges locatives 2018 sur-estimé	73,16
Clients NOE	88,90
Déchets sur-estimés	2,58
Contrat Enfance Jeunesse	138,00
Divers	1,63
TOTAL	801,74

Quote-part de subvention d'investissement inscrite au compte de résultat	
Subvention CAF/ équipement véhicule	3 200,00
Subvention CAF/ équipement achat matériel informatique	103,00
TOTAL	3 303,00

Centre Socio-Culturel Grand Nord

PÉRIODE du 01 Janvier 2019 au 31 Décembre 2019 (12 mois)

Subvention Ville de Niort	227 500,00
- Fonctionnement global	223 000,00
- Projets	4 500,00
Subvention CAF	110 131,12
- P.S. CAF Animation globale	66 546,60
- P.S. CAF Famille	22 648,00
- P.S. CAF C.S.L.H.	4 841,12
- Aide aux Loisirs	2 945,00
- P.S. CAF CLAS	5 650,40
- autres concours CAF	7 500,00
Subventions Enfance jeunesse	13 875,00
- Contrat Enfance Jeunesse	13 875,00
Subvention autres	23 710,14
Etat - Adultes relais	2 673,14
ACSE	1 500,00
DDCSPP	3 000,00
CONSEIL GENERAL	6 440,00
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	4 500,00
Habitat Sud Deux-Sèvres	1 337,00
Vacances ouvertes	4 260,00
TOTAL DES SUBVENTIONS	375 216,26